

<https://ricochets.cc/Amendement-83.html>



Amendement 83

- Les Articles -

Date de mise en ligne : lundi 4 décembre 2017

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Amendement numéro 83... retiré !

Il est un usage traditionnel à l'**Assemblée Nationale**, qui est de faire passer en douce à la dernière minute, (de préférence à 2h du matin), des amendements qui pourraient porter à controverse ou qui avantagent des copains. Cette méthode, pour le moins discutable dans ce qui prétend être une démocratie, prospère au sein du pouvoir macroniste.

L'amendement **83**, qui vient d'être retiré en urgence, visait à remettre en selle la fracturation hydraulique, méthode pourtant interdite.

Pour résumer : « la fracturation hydraulique reste interdite, mais quand elle sert à forer correctement ou à exploiter en toute sécurité, elle est autorisée. »

On peut supposer que c'est la mobilisation qui s'est mise en place très rapidement, avec une pétition qui a démarré très fort, qui a obligé le gouvernement à retirer cet amendement.

Ce qui nous concerne plus particulièrement dans le Crestois, c'est que la rapporteuse (quel vilain mot !), de ce projet néfaste, n'est autre que **Madame Célia de Lavergne**, Députée de la troisième circonscription de la Drôme et rapporteur de la commission des affaires économiques.

C'est à l'aune de ces procédés lamentables, qu'on mesure le changement promis par **Macron**. Il n'est que de se rendre sur le site de l'Assemblée nationale et d'assister à quelques débats, pour avoir honte d'être représenté de cette manière. Monsieur **Mariton** prétendait que les députés n'étaient pas assez bien indemnisés.

Au vues des prestations de certains, et à l'amateurisme généralisé qui caractérise les nouveaux venus, on serait tentés d'exiger une baisse drastiques de leurs indemnités.

